



## 25ieme REGROUPEMENT DE PORT\_GRIMAUD

### LES REGATES DES PRAIRIES DE LA MER (PORT GRIMAUD - Var)

du dimanche 16 avril au vendredi 21 avril 2023



#### ORGANISATION:

Les régates sont organisées par l'AS Gérardmer Voile, avec le concours de la Commission technique Voile légère de la ligue Grand Est, du CDV 88 et des entraîneurs des clubs participants.

#### Ces régates sont ouvertes :

- aux compétiteurs des équipes de Ligue Grand-Est, jeunes et adultes
- aux jeunes des Ecoles de Sport
- aux compétiteurs du club
- aux compétiteurs des clubs invités.

Des entraînements et ateliers spécifiques pourront être organisés en fonction des attentes et propositions des participants, et des conditions météo.

#### CONDITIONS:

- Etre licencié FFV pour l'année 2023. "Licence compétition" obligatoire.
- Accepter les règles nécessaires à la bonne organisation et à la sécurité.
- Acquitter les frais d'inscription à la régata et de participation aux frais d'organisation
- La navigation n'est pas surveillée en dehors des régates organisées.
- Les mineurs doivent être obligatoirement accompagnés par un responsable parental désigné (présent sur le site durant la semaine).

#### REGATES ORGANISEES: du lundi 17 au vendredi 21 avril

- Régate de Ligue des Prairies de la mer Windsurf:
  - **Régate 5A** (lundi à jeudi) - Séries windsurf (T293, RCB)
- Régate de Ligue des Prairies de la mer Dériveur:
  - **Régate 5B** (lundi à jeudi) Séries dériveurs (ILCA - IND)
- Raid du vendredi:
  - **Régate 5C** (le vendredi) Séries RCB, et IND
- Régate Miniwish et Minibome
  - **Régate 5C** (lundi à jeudi) Séries FCW et FCD.

Les dates et horaires peuvent être modifiés en fonction de la météo.

#### PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION ET DATES D'INSCRIPTION:

Pré-inscription avant le 1er mars : **60 euros**

Majoration de +20€ pour les licenciés d'un club ne participant pas à l'organisation

Majoration de +30€ pour inscription tardive.

Pas d'inscriptions sur place

Pour les licenciés de l'ASG, participation du club aux frais d'inscription aux conditions habituelles.

#### MATERIEL

Chaque participant doit disposer de son matériel personnel, (ou affecté pour les jeunes compétiteurs et Ecole de sport)..

Le prêt de matériel aux compétiteurs adultes est possible sur demande.

Chaque participant doit en assurer le transport.

Le matériel et équipement doivent être à la jauge de la série.

Les participants devront retirer leurs embarcations de la plage chaque soir et les ranger auprès des bungalows (pour les planches) et sur les parkings (pour les dériveurs et les remorques).

## HEBERGEMENT

Les participants qui souhaitent loger sur place doivent s'adresser directement aux Prairies de la Mer.

Informations et réservation :

**LES PRAIRIES DE LA MER - 83310 PORT GRIMAUD - Tel : 04 94 79 09 09** [prairies@riviera-villages.com](mailto:prairies@riviera-villages.com)

Le camping propose différentes possibilités d'hébergement en mobil-home. L'hébergement en camping-car est possible, mais le nombre de places est très limité. Magasins et restaurations sur place (sous réserve).

Les Prairies de la Mer offrent une réduction supplémentaire « Gérardmer Voile ». N'oubliez pas de mentionner que vous participez aux régates.

N'hésitez pas à téléphoner pour obtenir les renseignements que vous souhaitez sur l'hébergement. (la réservation est plus facile par téléphone que par le site. Si besoin, demander à parler à Lisa)

En cas d'annulation du fait de la situation sanitaire, les réservations perçues pourront être remboursées ou proposées en avoir par les Prairies de la Mer. Vérifiez bien lors de votre réservation les conditions d'annulation en fonction du type de réservation que vous effectuez. L'organisateur des régates n'intervient en aucune manière dans les relations entre les Prairies de la Mer et vous, même si les conditions sanitaires devaient l'amener à annuler les régates.

## CONVIVIALITE

Cette semaine sera l'occasion de redémarrer la saison par une belle navigation en mer, dans une ambiance agréable, sportive avec d'autres pratiquants, et de préparer les futures rencontres dans la Ligue.

Mais dans le respect des protocoles Covid de règle à cette date.

La Régate des Prairies de la Mer sera dotée de nombreux lots et coupes lors de la remise des résultats du jeudi soir, avec en particulier deux séjours d'une semaine en Faré, offerts par tirage au sort parmi les participants.

## **FICHE D'INSCRIPTION (en annexe) à retourner avant le 1er mars 2023.**

Nous sommes contraints cette année de limiter le nombre de participants à 80.

Les pré-inscriptions seront reçues jusqu'au 1<sup>er</sup> mars maximum, par ordre de réception, avec paiement, mais closes dès que le nombre limite sera atteint. Pas d'inscriptions sur place.

**INSCRIPTIONS** à adresser à : ASG Voile.

25C, Faubourg de Ramberchamp - 88400 GERARDMER. Tel : 03 29 60 88 06.

[asg.voile@orange.fr](mailto:asg.voile@orange.fr)

(attention, la permanence téléphonique n'est pas assurée pendant la période hivernale. Contacter l'ASG par mail)

En cas d'annulation du fait de l'organisateur ou de la situation sanitaire, les frais d'inscriptions perçus seront intégralement remboursés.

*Bien préciser dans la fiche d'inscription votre numéro de téléphone utilisé pendant la semaine pour création d'un groupe d'échange et d'information par WhatsApp*



## AVIS DE COURSE

### LES REGATES DES PRAIRIES DE LA MER (PORT GRIMAUD - Var) du dimanche 16 avril au jeudi 20 avril 2022



Lieu : Port-Grimaud Autorité organisatrice : AS Gérardmer Voile

#### Régate de Ligue des Prairies de la Mer

##### Grade :

- 5a T293, RCB)
- 5b (ILCA, IND)

#### 1. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 1.1 La régates 5a est ouverte à tous les windsurfs des séries T293, RCB  
La régates 5b est ouverte à tous les dériveurs des séries IND et ILCA
- 1.2 Les licenciés admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription, à l'AS Gérardmer Voile, 25 C Faubourg de Ramberchamp 88400 Gérardmer
- 1.3 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs

#### 2. DROITS A PAYER

Classe		Montant
<i>Pré-inscription avant le 1<sup>er</sup> mars :</i> -Licencié d'un club participant à l'organisation, avec entraîneur et/ou sécurité - Majoration de +30€ pour inscription tardive. - Majoration de +20€ pour les licenciés d'un club ne participant pas à l'organisation  <i>Pas d'inscriptions sur place</i>	T293 , RCB, IND, ILCA	60€

#### 3 PROGRAMME

- 3.1 Confirmation d'inscription :  
Samedi 15 avril de 17 à 19h et dimanche 16 avril 2023 de 10 à 13h

- 3.2 Jours de course :

Date		Heure du 1 <sup>er</sup> signal	Séries
dimanche 16 avril 2023	Manche d'entraînement	14h30	Toutes
lundi 17 avril 2023	Manches à suivre	14h30	Toutes
mardi 18 avril 2023	Manches à suivre	14h30	Toutes
mercredi 19 avril 2023	Manches à suivre	14h30	Toutes
jeudi 20 avril 2023	Manches à suivre	13h30	Toutes
Jeudi 20 avril 2023	Résultats	17h30	

- 3.3 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.  
Les horaires peuvent être modifiés en fonction de la météo.

#### 4. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions le samedi 09 avril
- affichées selon la Prescription Fédérale
- disponibles en version électronique à l'adresse suivante <https://asgvoile>

#### 5. LES PARCOURS

5.1 Les parcours seront de type construit.

5.2 L'emplacement de la zone de course : Golfe de St-Tropez, Les Prairies de la Mer

#### 6. RÈGLES

La régata sera régie par :

6.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV 2021-2024)*.

6.2 les règlements fédéraux.

*La mention « [DP] » dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

#### 7. CLASSEMENTS

Trois courses maximum pourront être lancées par jour.

7.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

7.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de toutes ses courses.

(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes ses courses en retirant sa plus mauvaise course.

(b) Quand 7 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes ses courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

#### 8. REMISE DES RESULTATS ET PRIX

Classements scratch par séries, avec extraits (en fonction du nombre de participants).

- H / F et par catégories d'âge

- et éventuellement par catégories (T+, WSUR, OPTI, OBIC, etc...)

Des prix seront distribués à tous les participants, coupes aux premiers de chaque série et catégories, tirage au sort de deux bungalows (une semaine au choix) offerts par les Prairies de la Mer.

#### 9. ANNEXE MINI-REGATE :

Grade :

- **5c (FCW)** – tout windsurf. Surface de voile inférieure à 5m<sup>2</sup>
- **5c (FCD)** – tout dériveur. Surface de voile inférieure à 4.7m<sup>2</sup>

#### ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

La mini-régate-est ouverte à tous les compétiteurs windsurfs et dériveurs en « progression », Jeunes Ecole de sport et adultes débutants

- pour les windsurfs : Tout windsurf initiation, surface de voile inférieure à 5 m<sup>2</sup>.

- pour les dériveurs : Tout dériveur initiation (Opti, Bug, Pico, etc, avec surface de voile limitée

La mini-régate sera organisée à la suite d'entraînements organisés, et avec-des parcours et un encadrement adapté au niveau des participants.

Date				Classes
Dimanche 16 avril 2023	Entraînement		9h-12h	FCW - FCD
Du lundi 17 avril 2023 au jeudi 20 avril 2023	Entraînement Manche de mini-régate à suivre		9h-12h	FCW - FCD
Jeudi 20 avril 2023	Résultats		17h30	

## 10. ANNEXE RAID DU VENDREDI :

Grade :

- 5c (RCB)
- 5b (IND)

### ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

La régata 5c RAID DU VENDREDI est ouverte à tous les compétiteurs windsurfs et dériveurs.

Un parcours adapté sera prévu pour les Miniwishes et Minibomes.

Il sera disputé le vendredi, parcours dans la baie de St Tropez et horaire à préciser en fonction de la météo.

Le résultat sera proclamé à l'arrivée, sans remise de prix.

### 11. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

### 12. SELECTIONS

La régata des Prairies de la Mer est sélective pour:

- les Championnats de France Jeunes Minimes / Espoirs / Espoirs + Equipe Ligue windsurf

### 13. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter par mail :

AS Gérardmer Voile 25 C Faubourg de Ramberchamp 88400 Gérardmer

[asg.voile@orange.fr](mailto:asg.voile@orange.fr)

### MESURES SANITAIRES COVID-19

#### 1. Dispositions générales

Dans le cadre de la compétition faisant l'objet du présent avis de course, chaque participant devra se conformer aux mesures du « plan de reprise FFVoile des activités entraînements et pratiques compétitives » et en particulier les mesures suivantes (Protocole téléchargeable : <https://www.ffvoile.fr>)

- Mesures applicables à terre pour préparer sa navigation,
- Mesures sanitaires applicables à la Voile Légère et à l'Habitable en entraînement ou en compétition (hors Haut Niveau),

#### 2. En participant à cette épreuve, le concurrent est parfaitement conscient :

- Des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère
- Du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne sans les protections renforcées adéquates,
- Que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- Que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19,
- Que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

Un bateau dont le skipper est suspecté de Covid-19 devra abandonner immédiatement la course et signaler cet abandon au Comité de Course. Si cette règle est enfreinte, le bateau pourra être disqualifié.

#### 4. Protocole sanitaire (affiché sur place)

En complément des dispositions prévues, un protocole sanitaire spécifique détaillant l'ensemble des mesures sanitaires applicables pour toute la durée de la compétition, est mis en place. Ce protocole devra être respecté par l'ensemble des concurrents, du corps arbitral nommé sur l'épreuve ainsi que par les membres bénévoles de l'organisation. A défaut, le club organisateur en tant qu'autorité organisatrice se réserve la possibilité de décider de l'exclusion du concurrent de la compétition, de l'arbitre du corps arbitral, et le bénévole du comité d'organisation. Aucun recours ne pourra être intenté à l'encontre de cette décision.

